

Libération

10 septembre 2001

Droit de réponse

«Un article paru le 25 novembre 2000, signé par Gilbert Laval et intitulé "*Une communauté assiégée pour fraternité sectaire*" a évoqué la Fraternité Blanche Universelle. Notre association entend apporter les précisions qui suivent afin de dissiper tout risque d'amalgame avec les personnes qui ont fait l'objet de l'interpellation décrite. La Fraternité Blanche Universelle n'a aucune sorte de lien, ni de fait, ni de droit, n'exerce aucune influence et n'a aucune relation avec les membres de cette communauté établie à Montlaur. Enfin, contrairement à ce que votre journal affirme, le rapport parlementaire de 1996 n'a jamais précisé que la FBU serait une secte "*coercitive et totalitaire*".»